

Bangkok, le 12 février 2021

**Procès-verbal du Conseil du Second Degré
du 11 février 2021**

Le Conseil du Second Degré est présidé par M. Yvan SCHMITT, Proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 16 h 30. Le quorum est atteint (12 membres votants).

Membres présents

M. Yvan SCHMITT – Proviseur
M. Alain BARTHEZ – Directeur Administratif et Financier
M. Adrien LASNEL – Adjoint au proviseur
M. Dominique GERARD – CPE
Mme Woratida SATIAN – Représentante du personnel non enseignant
Mme Perrine CARIVEN – Représentante des enseignants du secondaire
M. Olivier GUILMIN - Représentant des enseignants du secondaire
Mme Audrey YENSUDCHAI– Représentante des enseignants du secondaire
Mme Laurence PROETZ - Représentante des parents d'élèves
Mme Catherine TAURAND - Représentante des parents d'élèves
Melle Micol GALANTE – Représentante des élèves du secondaire
M. Emile WATANABE – Représentant des élèves du secondaire

Membres présents à voix consultative

Mme Isabelle FERCHAUD - Représentante des parents d'élèves

Membres excusés

M. Gilles ALMOSNINO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE
Mme Eve LUBIN – Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
Mme Chananao VARUNYOU - Proviseure thaïe
M. Isadore REAUD – School Manager

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Proviseur, M. SCHMITT rappelle l'ordre du jour qui est soumis à l'approbation du conseil.

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Installation du Conseil du Second Degré
- 4) Projet de calendrier scolaire 2021-2022 : avis consultatif
- 5) Carte des emplois (résidents et expatriés) : avis consultatif
- 6) Déroulement de l'année scolaire 2020-2021 : projets pédagogiques et voyages scolaires
- 7) Mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat
- 8) Préparation de la rentrée 2021
- 9) Questions diverses

Adoption à l'unanimité.

Votants : 12	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur propose que pour cette première réunion ; le CR soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, M. GERARD, CPE. Le CR sera diffusé très rapidement.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 12	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

3) Installation du Conseil du Second Degré :

Monsieur le Proviseur souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de l'assemblée, il rappelle la composition du Conseil du Second Degré et procède à son installation.

LE CONSEIL DU SECOND DEGRÉ		
Compétences : organisation pédagogique, projet d'établissement, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur...		
12 membres de droit avec voix délibérative		
Représentants de l'Administration	Représentants des personnels	Représentants élus des élèves et des parents
Proviseur (Président) : M. Yvan SCHMITT Adjoint au proviseur : M. Adrien LASNEL DAF : M. Alain BARTHEZ CPE : M. Dominique GERARD	3 enseignants du secondaire : Mme Perrine CARIVEN M. Olivier GUILMIN Mme Audrey YENSUDCHAI 2 suppléants : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ M. Erwan LE NADER 1 personnel non enseignant Mme Songkrod BOURBEILLON 1 suppléante : Mme Woratida SATIAN	2 parents du secondaire Mme Anne-Sophie BLANCHET Mme Laurence PROETZ 2 suppléantes Mme Nieves GIDON Mme Catherine TAURAND 2 élèves En tant que titulaires : Mlle Micol GALANTE (Terminale B) M. Emile WATANABE (Terminale B)
Membres siégeant à titre consultatif		
<ul style="list-style-type: none"> - La Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle ou son-sa représentant(e) : Mme Eve LUBIN - La Proviseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU - Le School Manager : M. Isadore REAUD 		

Le

Conseil du Second Degré prépare les travaux du Conseil d'Établissement pour ce qui concerne le second degré, notamment dans les domaines suivants :

- Les structures pédagogiques du second degré,
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires,
- Le projet d'établissement dans sa partie second degré en prenant appui, entre autres, sur les propositions du conseil pédagogique,
- Les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en prenant en compte les contraintes locales,
- Les projets et l'organisation des voyages scolaires,
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire,
- Le programme d'actions annuel du conseil école-collège,
- Le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

Le Conseil du Second Degré se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins deux fois par an. Il peut en outre être réuni en séance extraordinaire à la demande du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis. ·

Les règles définies pour le Conseil d'Établissement en matière de convocation, de quorum, de secrétariat de séance et des conditions de vote sont applicables au Conseil du Second Degré.

Le compte-rendu est porté à la connaissance du Conseil d'Établissement et annexé au procès-verbal de ce conseil.

4) Projet de calendrier scolaire pour l'année 2021-2022 : avis consultatif

La préparation d'un projet de calendrier scolaire a fait l'objet :

- D'une consultation des personnels sur la base de principes (date de rentrée, durée des vacances, date de fin d'année...),
- De la réunion d'une commission « calendrier scolaire » (composée de trois représentants de l'équipe de Direction, quatre représentants des parents et quatre représentants des personnels) le 2 février 2021.

Les règles de constitution d'un calendrier scolaire ont été rappelées :

- 36 semaines de classe réparties en 5 périodes de travail de durée comparables séparées par 4 périodes de vacances
- Un plancher annuel théorique de 900 heures de classe sur l'année scolaire (calculées sur la base des horaires du primaire)

La réunion de la commission « calendrier scolaire » a fait l'objet d'un compte-rendu adressé aux membres du Conseil d'Établissement.

Le projet est soumis à l'expression d'un avis des membres du Conseil du Second Degré :

	Proposition examinée
Prérentrée Rentrée des élèves	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021 Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de Toussaint	Du jeudi 21/10/2021 au soir Au lundi 01/11/2021 au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 17/12/2021 au soir Au lundi 10/01/2022 au matin
Vacances de février	Du vendredi 18/02/2022 au soir Au mercredi 02/03/2022 au matin
Vacances d'avril	Du vendredi 08/04/2022 au soir Au lundi 25/04/2022 au matin
Week-ends prolongés	Du vendredi 13/05/2022 au soir au mardi 17/05/2022 au matin Et Du jeudi 02/06/2022 au soir Au lundi 06/06/2022 au matin
Fin d'année scolaire	Vendredi 1er juillet 2022

Ce projet a été présenté à d'autres instances pour avis consultatif :

- en Conseil d'École le lundi 8 février : avis défavorable (13 contre – 10 pour – 4 abstentions)
- en CVC – CVL le mardi 9 février : avis défavorable (5 contre – 1 pour)

Le Proviseur soumet le projet de calendrier à l'avis en Conseil du Second Degré ce jeudi 11 février (la direction s'abstient) :

Avis défavorable

Votants : 18	Abstention : 4	Contre : 6	Pour : 2
--------------	----------------	------------	----------

Le Proviseur met en consultation la proposition alternative qui semble se dégager des échanges :

	Proposition examinée
Prérentrée Rentrée des élèves	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021 Jeudi 2 septembre 2021
Vacances de Toussaint	Du jeudi 21/10/2021 au soir Au lundi 01/11/2021 au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 17/12/2021 au soir Au lundi 10/01/2022 au matin
Vacances de février	Du vendredi 18/02/2022 au soir Au lundi 07/03/2022 au matin
Vacances d'avril	Du vendredi 08/04/2022 au soir Au lundi 25/04/2022 au matin
Week-ends prolongés	Du vendredi 13/05/2022 au soir au mardi 17/05/2022 au matin Et Du jeudi 02/06/2022 au soir Au lundi 06/06/2022 au matin
Fin d'année scolaire	Mercredi 6 juillet 2022

Ce projet a l'avantage de remettre en place des vacances de février d'une durée de deux semaines, particulièrement attendue par les élèves de 1^{ère} et de terminale (préparation des examens en mars).

Ce projet présente des inconvénients également :

- une période courte de 5 semaines entre février et avril,
- une longue dernière période de plus de 10 semaines,
- un raccourcissement des vacances pour les personnels administratifs qui sont soumis à des obligations de permanence administrative.

Les personnels qui ont été consultés cette semaine par leurs représentants ont très majoritairement préféré une sortie plus tardive, le 6 juillet, afin de permettre des vacances de février d'une durée de deux semaines.

Le Proviseur soumet ce projet de calendrier à l'avis des membres du Conseil du Second Degré (la Direction s'abstient) :

Avis favorable

Votants : 12	Abstention : 4	Contre : 2	Pour : 6
--------------	----------------	------------	----------

La proposition de rajouter un des jours fériés en juin sera examinée en Conseil d'établissement, qui sera amené à valider un projet de calendrier scolaire.

5) Carte des emplois (résidents et expatriés) : postes à recrutement spécifiques

Des précisions devront être votées en Conseil d'Etablissement pour préparer les recrutements des enseignants « résidents » pour les postes de Lettres, de Mathématiques et d'Histoire-Géographie.

En Mathématiques :

Deux enseignants disposent de la certification NSI : M. DELPUECH et M. MOIGNE.

Les besoins en NSI sont de 10h / semaine (4h en 1^{ère} et 6h en terminale). En cas de départ de M. DELPUECH, M. MOIGNE ne peut à lui seul assurer les 10h de NSI et tout l'enseignement de la technologie. Il faut donc absolument disposer d'un deuxième enseignant en NSI.

M. DELPUECH dispose également de la certification DNL pour enseigner en anglais au sein de la section européenne.

Un seul autre enseignant au LFIB dispose également de la certification DNL (M. LISSAR), il pourrait donc assurer les 3h de cours en lycée. Néanmoins pouvoir avoir recours à deux enseignants permet des échanges entre les enseignants et donne plus de souplesse en termes de construction des services d'enseignement.

Le chef d'établissement propose donc de préciser en CE la mention : NSI « impératif » et DNL « souhaitée ».

En Histoire-Géographie :

M. RAVON et M. LEONARD disposent de la certification DNL, et pour l'année 2021-2022 M. MASTERS peut encore absorber des heures d'enseignement.

Le chef d'établissement propose donc de préciser en CE la mention : DNL « souhaitée ».

En Lettres :

Les besoins en heures d'enseignement sont de 13h/semaine en latin et de 8h/semaine en grec.

Deux enseignants assurent ces enseignements : M. PIROU et Mme MAMBE GNANDJUE.

M. PIROU a déclaré son poste « susceptible d'être vacant ».

Il faut sécuriser la capacité du LFIB à assurer un enseignement en grec et en latin.

Le chef d'établissement propose donc de préciser en CE la mention : enseignements du grec et du latin « impératifs ». Les profils de lettres classiques seront donc prioritaires.

Avis favorable

Votants : 12	Abstention : 4	Contre : 0	Pour : 8
--------------	----------------	------------	----------

Le projet devra ensuite être validé en Conseil d'Établissement.

6) Déroulement de l'année scolaire 2020-2021

6.1 Les projets pédagogiques au secondaire

- La présentation sera effectuée en Conseil d'Établissement.

6.2 Les voyages scolaires

Aucun voyage scolaire ne peut à l'heure actuelle est organisé.

Les sorties scolaires vont être organisées selon un nouveau calendrier à définir.
Ces sorties seront présentées en Conseil d'Établissement.

7) Mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et du lycée

La réforme du lycée est en place sur les 3 classes du lycée :

- Les élèves de 2^{nde} sont invités à formuler leurs choix des enseignements de spécialité. Une réunion d'information a été organisée pour les parents le 28 janvier. Les équipes pédagogiques émettront un avis sur les combinaisons choisies par les élèves. Les choix seront à confirmer pour le conseil de classe du 3^{ème} trimestre.
- Les élèves de 1^{ère} sont invités à indiquer à l'occasion du conseil de classe du 2^{ème} trimestre le choix de l'enseignement de spécialité qu'ils ne garderont pas en classe de terminale. L'enseignement non retenu fera l'objet d'une évaluation spécifique en mai ou début juin.

Les 8 spécialités proposées au LFIB sont rappelées :

- Histoire, Géographie, géopolitique & Sciences Politiques
- Humanités, Littérature & Philosophie
- Langues (anglais), Littératures & Cultures Étrangères : Anglais Monde Contemporain en 1^{ère} (La spécialité LLCE Littérature étrangère est maintenue en terminale pour les élèves qui l'ont choisie en 1^{ère}).
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences Économiques et Sociales
- Numérique et Sciences Informatiques

Pour des raisons pratiques d'organisation des emplois du temps, toutes les combinaisons ne sont pas possibles. Nous demandons également aux élèves de prévoir un choix n°2 (en cas de difficulté de mise en place ou d'effectif insuffisant).

Toutefois il reste un large éventail de choix avec :

- 13 combinaisons possibles en classe de 1^{ère}
- 11 combinaisons possibles en classe de terminale
- Choix de la spécialité LLCE en 1^{ère} : Anglais Monde Contemporain (la spécialité LLCE Langue et Littérature peut être poursuivie en terminale par les élèves qui choisissent de la conserver en terminale)

En 1^{ère} :

- Les épreuves communes ont été annulées pour cette année scolaire.
- Les épreuves de français sont à l'heure actuelle maintenues : écrit le 18 juin, oral entre le 23 et le 29 juin.

En terminale :

- L'épreuve de spécialité non retenue en terminale n'a pas été organisée, les notes de 1^{ère} entrent dans le calcul du contrôle continu.
- Les épreuves de spécialité prévues en mars ont été annulées, les évaluations entrent dans le contrôle continu.
- A l'heure actuelle l'épreuve de philosophie est maintenue (le 17 juin) ainsi que le grand oral (entre le 18 et le 23 juin).
- En 3^{ème} le DNB est pour l'instant maintenu

8) Préparation de la rentrée 2020

La Direction n'a pas à cette date de visibilité sur les effectifs et la structure pédagogique. Une première enquête sera réalisée pour les élèves actuellement scolarisés le 2 mars.

Au secondaire les nouveautés pour la rentrée :

- Section Internationale Britannique :
 - 2 groupes en 6^{ème} et 2 groupes en 5^{ème}
 - 1 groupe en 2^{nde} et 1 groupe en 1^{ère}
 - 2020-2023 : ouverture en 4^{ème} et en terminale - 1^{ère} promotion de bacheliers
 - 2023-2024 : ouverture en 3^{ème} – 1^{ère} promotion de DNBI
- LVC espagnol et mandarin en terminale (sous réserve d'un effectif suffisant)
- Ouverture de l'option grec en terminale

9) Questions diverses

- Qu'en est-il de la préparation d'un nouveau projet d'établissement ?

Réponse du Proviseur :

Ce travail avait été amorcé début 2020 avant le basculement en EAD.

Il va être repris en mars avec des groupes de travail spécifiques.

L'objectif est de proposer un nouveau projet d'établissement à l'occasion du dernier Conseil d'Établissement de l'année, le 10 juin.

Le travail préparatoire sera mené par la Direction, les coordonnateurs de langues et de cycles du primaire et les EEMCP2.

- Une représentante des enseignants se fait la porte-parole d'un professeur de lettres classiques qui rappelle que les options latin et grec peuvent selon les textes être choisies et suivies en plus de deux autres options.

Réponse du Proviseur :

L'enseignant nous a fait part de sa préoccupation de voir les effectifs chuter en raison d'éventuelles incompatibilités d'option. Nous l'avons rassuré sur le fait que le LFIB est très heureux d'avoir une option latin et une option grec des effectifs assez conséquents mais que l'établissement proposant de nombreuses options, il n'était pas possible matériellement d'organiser l'ensemble des cours sur les plages horaires de 8h à 17h du lundi au vendredi.

Nous allons travailler sur différentes hypothèses de façon à limiter les incompatibilités mais il en restera probablement quelques-unes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.

Le Secrétaire
D. GERARD, CPE

Le Président
Y. SCHMITT, chef d'établissement